

Cartographie de l'offre de soins non-programmés – Inscription de votre cabinet en tant que lieu de soins non programmés

Guide à destination des professionnels de santé

Cartographie des soins non programmés

Contexte

Afin de permettre à chacun de trouver à proximité une consultation non programmée de médecine générale quand son médecin traitant n'est pas disponible, et d'éviter ainsi de se rendre aux urgences quand cela n'est pas nécessaire, le ministère en charge de la santé propose une carte des lieux de soins sur Santé.fr. La campagne de communication en cours sur l'accès aux soins « Besoin d'un médecin ? Suivez le bon chemin » renvoie par le biais d'un QR code, vers [cette carte des lieux de soins.](#)

Si vous êtes un médecin libéral en cabinet individuel, organisé pour proposer de manière habituelle des créneaux de consultations non programmées pour des patients en dehors de votre propre patientèle, vous pouvez demander à figurer sur la carte des lieux de soins. Les informations que vous renseignerez sur cette carte (adresses, téléphone, horaires) doivent être mises à jour régulièrement.

Illustration du parcours d'inscription d'un professionnel de santé libéral

Inscription sur.snp.atlasante.fr

Accéder à l'outil AtlaSanté

Renseigner le formulaire d'inscription AtlaSanté

Créer son mot de passe AtlaSanté

Se connecter à AtlaSanté après avoir créé son compte

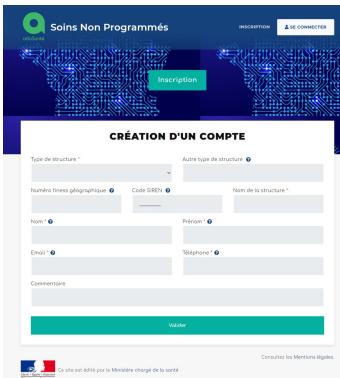
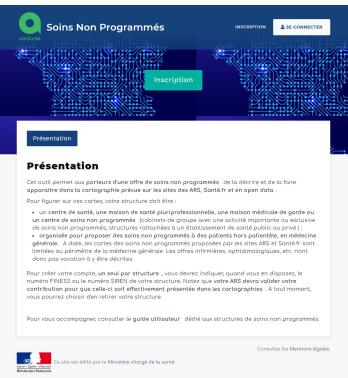
Renseigner son cabinet individuel sur la carte des soins non programmés

Publication de l'offre

Affichage sur la carte des lieux de soins non programmés

A la main des professionnels libéraux

De manière hebdomadaire, à la main de Santé.fr



PRODIGE

Veuillez saisir votre nouveau mot de passe

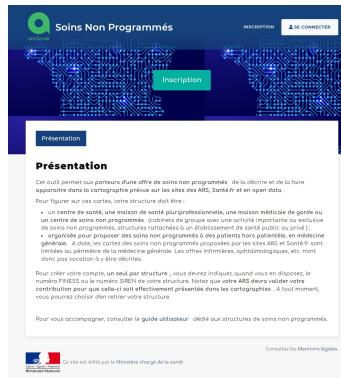
Identifiant

Votre identifiant est déjà renseigné

Mot de passe

Confirmer le mot de passe

Valider



Cliquez sur les titres d'étapes ou sur les écrans correspondants pour accéder directement au descriptif détaillé de l'étape

Accéder à l'outil AtlaSanté

La carte des soins non programmés présentée sur Santé.fr (<https://www.sante.fr/carte-des-lieux-de-soins>) est alimentée de plusieurs manières. Pour référencer l'offre de son cabinet individuel, dès lors que vous proposez de **manière habituelle** des créneaux de soins non programmés **hors patientèle**, il faut s'inscrire en utilisant AtlaSanté.

Pour ce faire, veuillez renseigner dans un navigateur (en favorisant Chrome et Edge) l'url suivante :

<https://snp.atlasante.fr/>

Cliquez sur le bouton « Inscription » en haut de la page.

Inscription



<https://snp.atlasante.fr/>

The screenshot shows the homepage of the AtlaSanté website. At the top right are 'INSCRIPTION' and 'SE CONNECTER' buttons. The main title 'Soins Non Programmés' is next to a green circular logo with 'atlaSanté'. Below the title is a large green 'Inscription' button. A blue banner with a circuit board pattern runs across the middle. On the left, there's a 'Présentation' button. The central content area has a dark background with white text. It starts with a paragraph about the tool's purpose, followed by instructions for structures to be listed, a bulleted list of requirements, and finally a note about account creation per structure. At the bottom, there's a link to a user guide and a note about legal mentions.

Soins Non Programmés

INSCRIPTION SE CONNECTER

Inscription

Présentation

Présentation

Cet outil permet aux porteurs d'une offre de soins non programmés de la décrire et de la faire apparaître dans la cartographie prévue sur les sites des ARS, Santé.fr et en open data .

Pour figurer sur ces cartes, votre structure doit être :

- un centre de santé, une maison de santé pluriprofessionnelle, une maison médicale de garde ou un centre de soins non programmés (cabinets de groupe avec une activité importante ou exclusive de soins non programmés, structures rattachées à un établissement de santé public ou privé) ;
- organisée pour proposer des soins non programmés à des patients hors patientèle, en médecine générale. A date, les cartes des soins non programmés proposées par les sites ARS et Santé.fr sont limitées au périmètre de la médecine générale. Les offres infirmières, ophtalmologiques, etc. n'ont donc pas vocation à y être décrites.

Pour créer votre compte, un seul par structure , vous devrez indiquer, quand vous en disposez, le numéro FINESS ou le numéro SIREN de votre structure. Notez que votre ARS devra valider votre contribution pour que celle-ci soit effectivement présentée dans les cartographies . A tout moment, vous pourrez choisir d'en retirer votre structure.

Pour vous accompagner, consulter le [guide utilisateur](#) dédié aux structures de soins non programmés.

Renseigner le formulaire d'inscription AtlaSanté (1/2)

Après avoir cliqué sur le bouton « Inscription » vous accéderez à la page « Création d'un compte » qui vous permettra de faire apparaître votre offre sur la carte des soins non-programmés.

Pour remplir le formulaire d'inscription, commencez par sélectionner « Cabinet individuel » dans le menu déroulant « Type de structure ».

Type de structure *

- Sélectionner une valeur--
- MSP
- Centre de santé
- MMG
- Centre de soins non programmés
- Cabinet de groupe
- Cabinet individuel**
- Autre

Ensuite, indiquez le numéro FINESS dans l'espace « Numéro finess géographique ».

Numéro finess géographique ?

440000123

Votre cabinet sera alors renseigné automatiquement.

Soins Non Programmés

INSCRIPTION SE CONNECTER

Inscription

CRÉATION D'UN COMPTE

Type de structure * Autre type de structure ?

Numéro finess géographique ? Code SIREN ? Nom de la structure *

Nom * ? Prénom * ?

Email * ? Téléphone * ?

N° de carte CPS pour les cabinets individuels et/ou Commentaire

Valider

Renseigner le formulaire d'inscription AtlaSanté (2/2)

Vous pouvez alternativement renseigner le code SIREN dans le champ dédié :

Code SIREN ?

Si votre cabinet ne possède ni FINESS ni SIREN, laissez ces champs vides et saisissez manuellement le nom du cabinet. Un identifiant sera attribué automatiquement à votre structure après validation du compte.

Compléter ensuite toutes les informations du formulaire ainsi que le numéro de votre carte CPS dans le dernier champ.

Suite à sa complétion et à sa validation ce message de confirmation vous invitant à consulter votre boîte mail devrait apparaître :



Soins Non Programmés

INSCRIPTION SE CONNECTER

Inscription

CRÉATION D'UN COMPTE

Type de structure * Autre type de structure ?

Numéro finess géographique ? Code SIREN ? Nom de la structure *

Nom * ? Prénom * ?

Email * ? Téléphone * ?

N° de carte CPS pour les cabinets individuels et/ ou Commentaire

Valider

Consultez les Mentions légales.

 Ce site est édité par le Ministère chargé de la santé

Créer son mot de passe AtlaSanté

Après avoir réalisé les étapes relatives à votre inscription et l'avoir validé, vous recevrez un mail, dont l'émetteur sera « contact@atlasante.fr », vous permettant d'accéder à l'espace de création de mot de passe.

Ce mot de passe devra contenir au moins :

- Une majuscule
- Un chiffre
- Un caractère spécial
- 12 caractères minimum



Veuillez saisir votre nouveau mot de passe

Identifiant

Votre identifiant est déjà renseigné

Mot de passe

Confirmer le mot de passe

Valider

Se connecter à AtlaSanté après avoir créé son compte

Vous pourrez ensuite vous connecter en utilisant le bouton se connecter en haut à gauche de la page d'accueil AtlaSanté – Soins non programmés.



Renseigner vos identifiants puis cliquer sur « se connecter », dans la fenêtre qui s'ouvre, renseignez les identifiants et mots de passe que vous avez définis dans les étapes précédentes :

Entrez votre identifiant et votre mot de passe.

Identifiant :

Mot de passe : 

SE CONNECTER

La page à laquelle vous accédez se distingue de la page de connexion par son bandeau proposant des accès « Mon compte » et « Tableau de bord ».



<https://snp.atlasante.fr>

Soins Non Programmés

INSCRIPTION  SE CONNECTER 

 Soins Non Programmés

Inscription

Présentation

Présentation

Cet outil permet aux porteurs d'une offre de soins non programmés de la décrire et de la faire apparaître dans la cartographie prévue sur les sites des ARS, Santé.fr et en open data .

Pour figurer sur ces cartes, votre structure doit être :

- un centre de santé, une maison de santé pluriprofessionnelle, une maison médicale de garde ou un centre de soins non programmés (cabinets de groupe avec une activité importante ou exclusive de soins non programmés, structures rattachées à un établissement de santé public ou privé) ;
- organisée pour proposer des soins non programmés à des patients hors patientèle, en médecine générale. A date, les cartes des soins non programmés proposées par les sites ARS et Santé.fr sont limitées au périmètre de la médecine générale. Les offres infirmières, ophtalmologiques, etc. n'ont donc pas vocation à y être décrites.

Pour créer votre compte, un seul par structure , vous devrez indiquer, quand vous en disposez, le numéro FINESS ou le numéro SIREN de votre structure. Notez que votre ARS devra valider votre contribution pour que celle-ci soit effectivement présentée dans les cartographies . A tout moment, vous pourrez choisir d'en retirer votre structure.

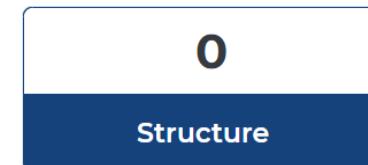
Pour vous accompagner, consulter le guide utilisateur dédié aux structures de soins non programmés.

Renseigner son cabinet individuel sur la carte des soins non programmés

Afin de faire apparaître votre cabinet comme une structure proposant du soin non programmé, consultez votre tableau de bord en sélectionnant cette option dans le bandeau de l'espace AtlaSanté auquel vous accédez après avoir renseigné votre identifiant et votre



Sur cette espace, le nombre de structure dont vous êtes l'administrateur est indiqué dans le compteur dédié :



Ce compteur est à zéro lors de votre premier accès à l'espace soins non programmés d'AtlaSanté ou à 1 lorsque votre cabinet individuel est correctement renseigné.

Pour procéder à l'ajout de votre établissement à la carte des lieux de soins non programmés, sélectionnez « + Ajouter un Etablissement » en haut à gauche de la carte.



The screenshot shows the 'TABLEAU DE BORD STRUCTURE' page. At the top, there's a header with the 'Soins Non Programmés' logo and 'atlaSanté'. To the right are 'MON COMPTE' and 'SE DÉCONNEXER' buttons. Below the header is a large map of France with major cities like Paris, Lyon, Marseille, and Strasbourg marked. A legend on the left indicates different colors for regions. A search bar at the top right says 'Rechercher un lieu...'. A small note at the bottom right says 'Fond de carte'.

Renseigner son cabinet individuel sur la carte des soins non programmés

Dans l'espace « Ajout d'un établissement », 4 étapes sont à compléter : Identification, Horaires d'ouverture, Modalités de prise de rendez-vous et Validation.

1 Identification

2 Horaires d'ouverture

3 Modalités de prise de rendez-vous

4 Validation

La rubrique **Identification** vous permet de renseigner tous les éléments relatifs à votre structure et à préciser sa localisation.

La rubrique **Horaires d'ouverture** vous permettra d'indiquer les modalités de rendez-vous les matins, après-midi et soirs pour chaque jour de la semaine. Vous pourrez y préciser les horaires de dispense de soins non programmés (plage unique non interrompue) pour chaque partie de la journée.

La rubrique **Modalités de prise de rendez-vous** vous permettra d'indiquer toutes les informations utiles à la prise de rendez-vous ainsi que de renseigner toutes modalités particulières de prise de rendez-vous.

La rubrique **Validation** permet de vérifier toutes les informations saisies précédemment et de terminer le renseignement de votre cabinet sur la carte des soins non programmés.

Soins Non Programmés

TABLEAU DE BORD MON COMPTE SE DÉCONNECTER

AJOUT D'UN ETABLISSEMENT

1 Identification 2 Horaires d'ouverture 3 Modalités de prise de rendez-vous 4 Validation

Code administrateur : 000000446 Nom de la structure : Statut validation ARS * : En attente de validation ARS

Secteur conventionnel Statut d'ouverture : SIRET

Site web de la structure ou format : https://www.yyyy.zzzz

Localisation : Rechercher un lieu ou saisissez la position à l'aide du pointeur.

Fond de carte

Latitude : Longitude :

Numéro de voie Nom de voie : Précision (Bâtiment, lieu-dit...)

Code Insee Code postal Commune

Département, Région

Annuler la déclaration Etape suivante

Consultez les Mentions légales.

Le site est édité par le Ministère chargé de la santé

Renseigner son cabinet individuel sur la carte des soins non programmés – Identification 1/3

Dans la première partie de la rubrique Identification sont à renseigner :

- Un **code administrateur** : ce champ est alimenté automatiquement à partir de votre compte

Code administrateur ?
000000446

- Le **nom de la structure** : ce champ est à votre main et à ne pas remplir uniquement en majuscules

Nom de la structure ?
Cabinet du docteur Martin

- Le **statut de validation ARS** : ce champ est alimenté automatiquement en fonction de l'avancement de la validation de votre cabinet en tant que structure de soins non programmés par votre ARS

Statut validation ARS ?
En attente de validation ARS

- Le **secteur conventionnel** : ce champ est à votre main mais limité aux options « Secteur 1 », « Secteur 2 », « Secteur 2 Optam », « Secteur 2 Optam Co », « Non conventionné » et « Variable »

Secteur conventionnel
Secteur 2

- Le **statut d'ouverture** : ce champ est à votre main mais limité aux options « Ouverte (offre présentée dans les cartes SNP) », « Ouverte (offre masquée dans les cartes SNP) », « Fermée temporairement (Offre masquée) », « Fermée définitivement ».

Statut d'ouverture ?
Ouverte (Offre présentée dans les cartes)

- Le **SIRET** : ce champ est à votre main (numéro accessible sur vos documents URSSAF, de retraite, d'impôts, sur les sites Infogreffe, Pappers, Societe.com...)

SIRET
12345678912345

- Le **site web de la structure** : ce champ est à votre main et à remplir au format <https://www.yyyyyy.zzz>

Site web de la structure ou format
<https://www.yyyyyy.zzz>

Soins Non Programmés

TABLEAU DE BORD MON COMPTE SE DÉCONNEXTER

AJOUT D'UN ETABLISSEMENT

1 Identification 2 Horaires d'ouverture 3 Modalités de prise de rendez-vous 4 Validation

Code administrateur ? 000000446 Nom de la structure ? Cabinet du docteur Martin Statut validation ARS * ? En attente de validation ARS

Secteur conventionnel Secteur 2 Statut d'ouverture ? Ouverte (Offre présentée dans les cartes) SIRET 12345678912345

Site web de la structure ou format <https://www.yyyyyy.zzz>

Localisation * Rechercher un lieu ou saisir sa position à l'aide du pointeur

Latitude * Longitude *

Numéro de voie Nom de voie * Précision (Bâtiment, lieu-dit...)

Code Insee Code postal Commune

Département, Région

Annuler la déclaration Etape suivante

Ce site est hébergé par le Ministère chargé de la santé

Renseigner son cabinet individuel sur la carte des soins non programmés – Identification 2/3

La rubrique Identification vous permet ensuite de localiser votre cabinet. Pour ce faire, vous pouvez indiquer votre adresse postale dans la barre de recherche en haut de la carte.

/
1

La carte positionnera alors automatiquement votre cabinet médical.

Vous pouvez alternativement positionner votre cabinet vous-même en sélectionnant le pointeur blanc sur fond bleu à droite de la barre de recherche:

/
1

Vous pourrez alors naviguer la carte (un point bleu suivra vos mouvements) et cliquer lorsque vous souhaitez positionner votre cabinet.



Vous pouvez également renseigner les coordonnées géographiques de votre structure en cliquant sur la flèche d'orientation blanche sur fond bleu à droite de la barre de recherche. Vous accéderez alors à une fenêtre dédiée.

Saisie par coordonnées géographiques

Latitude*
Longitude*

Annuler
valider

<https://snp.atlasante.fr>

Soins Non Programmés

TABLEAU DE BORD MON COMPTE SE DÉCONNECTER

AJOUT D'UN ETABLISSEMENT

1 Identification 2 Horaires d'ouverture 3 Modalités de prise de rendez-vous 4 Validation

Code administrateur *	Nom de la structure *	Statut validation ARS *
0000000448		En attente de validation ARS
Secteur conventionnel	Statut d'ouverture *	SIRET
Site web de la structure au format: https://www.yyyy.zzzz		

Localisation *

Recherchez un lieu ou saisissez la position à l'aide du pointeur...
/
1

Latitude : * Longitude : *

Numéro de voie	Nom de voie *	Précision (Bâtiment, lieu-dit...)
Code Insee	Code postal	Commune
Département, Région		

Annuler la déclaration
Etape suivante

Consultez les Mentions légales.

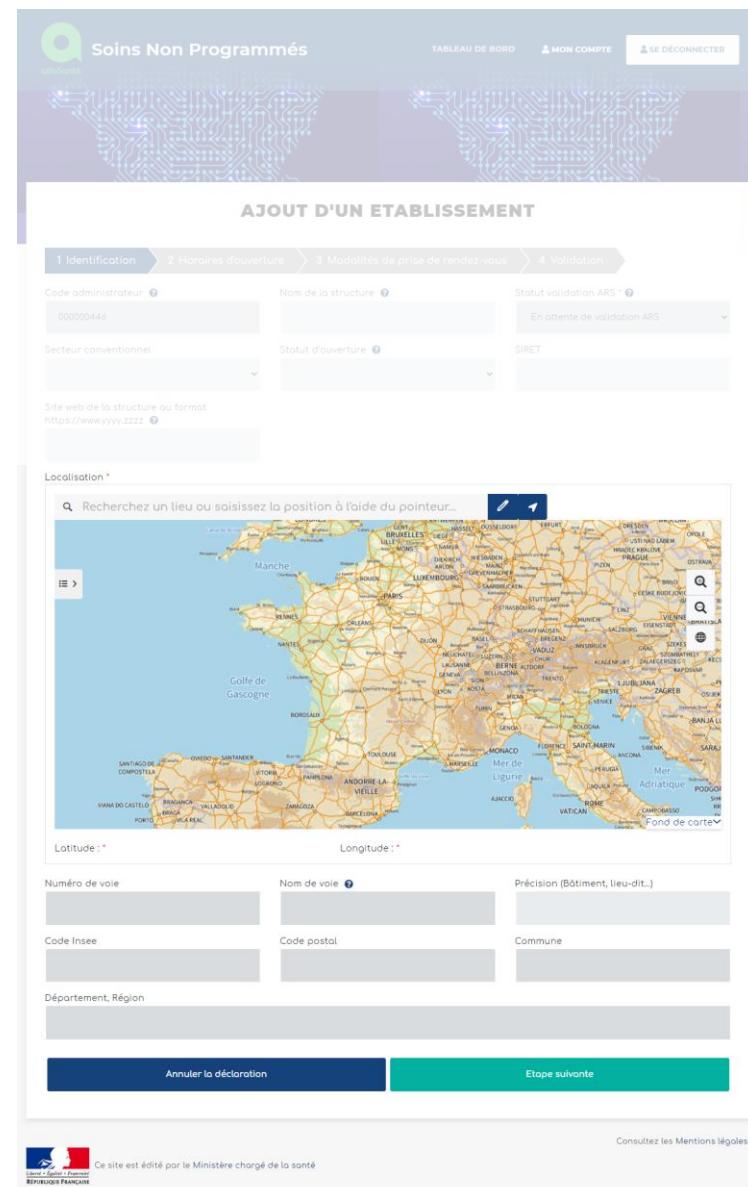
Renseigner son cabinet individuel sur la carte des soins non programmés – Identification 3/3

Quelle que soit l'option de renseignement de la position de votre cabinet que vous aurez choisi (étape Identification 2/3), l'adresse identifiée par le module cartographique apparaît sous la carte.

Numéro de voie	Nom de voie 	Précision (Bâtiment, lieu-dit...)
14	Avenue Duquesne	
Code Insee	Code postal	Commune
75107	75007	Paris
Département, Région		
75, Paris, Île-de-France		

Vous pouvez ainsi vérifier que les informations sont correctes et, si utile, apporter des précisions d'accès dans le seul module saisissable « Précision (Bâtiment, lieu-dit...) »

Numéro de voie	Nom de voie 	Précision (Bâtiment, lieu-dit...)
14	Avenue Duquesne	Entrée au fond de la cour à droite
Code Insee	Code postal	Commune
75107	75007	Paris
Département, Région		
75, Paris, Île-de-France		



Renseigner son cabinet individuel sur la carte des soins non programmés – Horaires d'ouverture

Dans la rubrique « Horaires d'ouverture » sont à renseigner pour chaque période (matin, après-midi et soir) de chaque jour de la semaine les modalités de prise de rendez-vous et les horaires dédiées aux soins non programmés sur chaque période

- LUNDI - Modalités de rdv lundi matin ou toute la journée ?

Sur rendez-vous Sans rendez-vous

Horaires SNP lundi matin ou toute la journée (plage unique non interrompue) ?

Modalités de rdv lundi après-midi ?

Sur rendez-vous Sans rendez-vous

Horaires SNP lundi après-midi ?

Modalités de rdv lundi soir (après 20h) ?

Sur rendez-vous Sans rendez-vous

Pour chaque partie de la journée vous pouvez cocher la modalité de prise de rendez-vous « Sur rendez-vous », la modalité « Sans rendez-vous ». En cas de créneau horaire avec ou sans rendez-vous vous pouvez cocher les deux cases.

Dans l'espace « Horaires SNP » à votre main vous pouvez renseigner vos horaires SNP sur la période concernée ou toute la journée s'il s'agit d'une plage unique non interrompue. Ne remplissez rien si vous êtes fermés durant la période.

- MARDI - Modalités de rdv mardi matin ou toute la journée ?

Sur rendez-vous Sans rendez-vous

Horaires SNP mardi matin ou toute la journée (plage unique non interrompue) ?

9:00-17:30

Modalités de rdv mardi après-midi ?

Sur rendez-vous Sans rendez-vous

Horaires SNP mardi après-midi ?

Modalités de rdv mardi soir (après 20h) ?

Sur rendez-vous Sans rendez-vous

Horaires SNP mardi soir (après 20h) ?

Soins Non Programmés

TABLEAU DE BORD MON COMPTE SE DÉCONNECTER

AJOUT D'UN ÉTABLISSEMENT

1 Identification 2 Horaires d'ouverture 3 Modalités de prise de rendez-vous 4 Validation

LUNDI - Modalités de rdv lundi matin ou toute la journée ?

Horaires SNP lundi matin ou toute la journée (plage unique non interrompue) ?

MARDI - Modalités de rdv mardi matin ou toute la journée ?

Horaires SNP mardi matin ou toute la journée (plage unique non interrompue) ?

MERCREDI - Modalités de rdv mercredi matin ou toute la journée ?

Horaires SNP mercredi matin ou toute la journée (plage unique non interrompue) ?

JEUDI - Modalités de rdv jeudi matin ou toute la journée ?

Horaires SNP jeudi matin ou toute la journée (plage unique non interrompue) ?

VENREDI - Modalités de rdv vendredi matin ou toute la journée ?

Horaires SNP vendredi matin ou toute la journée (plage unique non interrompue) ?

SAMEDI - Modalités de rdv samedi matin ou toute la journée ?

Horaires SNP samedi matin ou toute la journée (plage unique non interrompue) ?

DIMANCHE - Modalités de rdv dimanche matin ou toute la journée ?

Horaires SNP dimanche matin ou toute la journée (plage unique non interrompue) ?

Sur moins une journée, votre structure consulte-t-elle après 20h ?

Non Oui

Informations complémentaires relatives aux horaires d'ouverture de la structure

Annuler la déclaration Suivant

Ce site est hébergé par le Ministère chargé de la santé

Ministère de la Santé et de la Prévention

Consultez les Mentions légales

Renseigner son cabinet individuel sur la carte des soins non programmés – Modalités de prise de rendez-vous

Dans la rubrique « Modalités de prise de rendez-vous » sont à renseigner :

- l'accessibilité uniquement sur régulation : renseigner « Non », « Oui tout le temps » ou « Oui, le soir uniquement »
- Un éventuel site web pour la prise de rendez-vous au format <https://www.xxxx.yy>
- Une éventuelle adresse mail pour la prise de rendez-vous
- Un ou deux numéros de téléphone pour la prise de rendez-vous à renseigner au format +33123456789 sans espace
- Un champ libre afin de préciser d'éventuelles modalités particulières de prise de rendez-vous.

The screenshot shows the SNP application's 'Ajout d'un établissement' (Add establishment) page. At the top, there's a header with the 'atlaSanté' logo and the title 'Soins Non Programmés'. On the right, there are links for 'TABLEAU DE BORD', 'MON COMPTE', and 'SE DÉCONNECTER'. Below the header, a progress bar indicates the current step: '1 Identification' (selected), '2 Horaires d'ouverture', '3 Modalités de prise de rendez-vous' (the active step), and '4 Validation'. The main form contains several input fields:

- 'Structure accessible uniquement sur régulation': A dropdown menu showing 'Non'.
- 'Site web pour la prise de rendez-vous ou format http://www.xxxx.yy': An input field with a placeholder.
- 'Adresse mail pour la prise de rendez-vous': An input field with a placeholder.
- 'Téléphone 1 pour la prise de rendez-vous': An input field with a placeholder.
- 'Téléphone 2 pour la prise de rendez-vous': An input field with a placeholder.
- 'Informations concernant le téléphone 1': An input field with a placeholder.
- 'Informations concernant le téléphone 2': An input field with a placeholder.
- 'Modalités particulières de prise de rendez-vous': An input field with a placeholder.

At the bottom, there are two buttons: 'Annuler la déclaration' (Cancel declaration) in a dark blue box and 'Etape suivante' (Next step) in a teal box. A note at the bottom right says 'Consultez les Mentions légales.' (Check the legal notices). The footer includes the French tricolor and the text 'Ce site est édité par le Ministère chargé de la santé' (The site is edited by the Ministry in charge of health).

Renseigner son cabinet individuel sur la carte des soins non programmés – Validation

Dans la rubrique « Validation » vous êtes invité à vérifier toutes les informations fournies relativement à votre établissement.

Les 3 rubriques précédents y sont synthétisées : Identification, Horaires d'ouverture et Modalités de prise de rendez-vous.

En naviguant la barre haute de navigation :

1 Identification > 2 Horaires d'ouverture > 3 Modalités de prise de rendez-vous > 4 Validation

Ou en cliquant sur le bouton « Modifier » au bas de chaque synthèse de la partie Validation :

Modifier

Vous pouvez revenir au besoin sur les informations précédemment renseignées relative à votre établissement.

La procédure s'achève via le bouton en bas de la rubrique Validation « Terminer » :

Annuler la déclaration

Terminer

Vérifier les modalités de présentation de votre cabinet sur la carte des soins non-programmés

Les informations renseignées dans l'outil AtlaSanté seront reportés dans la carte des lieux de soins non programmés après validation par votre ARS et de manière hebdomadaire.

Vous pouvez vérifier la qualité des informations sur la carte des soins non programmés via le lien suivant :

<https://www.sante.fr/carte-des-lieux-de-soins>



Contacts utiles :

Agence Régionale de Santé : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ars>

AtlaSanté : <https://www.atlasante.fr/accueil/contact>

Santé.fr : <https://www.sante.fr/contact>

Votre médecin traitant n'est pas disponible et vous avez besoin d'une consultation rapidement ?

Besoin d'un médecin ? Suivez le bon chemin.

1. Médecin traitant
2. Carte des lieux de soins
3. Appelez le 15

RDV sur Santé.fr

En cas d'urgence vitale, pas d'hésitation : composez le 15 !

Precisez votre ville

Filtrer ma recherche Tous

Map showing the distribution of non-programmed care sites across France, with counts ranging from 3 to 243.

Leaflet | MapTiler | OpenStreetMap contributors